



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 027-212704779-20241203-DL50\_2024-DE



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Séance du **03 décembre 2024 à 20h00** - Date de convocation : **26 novembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christophe INIGO**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

**DELIBERATION OUVERTURE LIGNE BUDGETAIRE POUR LE SIVOS 2025 (activité musicale NDI, transport piscine PO/NDI, activité judo PO et vidéoprojecteur pour NDI) – DL 50/2024**

En prévision du BUDGET 2025 et d'une réunion avec le SIVOS Mr le MAIRE demande au conseil municipal la reconduction des points suivants :

- L'activité musicale , 1h30 de cours par semaine pour un budget de 1000 euros.
- Sortie piscine pour 2 classes de notre Dame de l'Isle et une classe de Pressagny pour un cycle de 12 ou 14 séances avec 2 bus pour un budget entre 1000 et 1200 euros.
- Une activité judo de 6 séances à la salle de la Marette pour un budget de 420 euros. Mr le Maire demande également au conseil municipal son accord pour le changement du vidéoprojecteur à hauteur de 50 % pour un prix non défini à ce jour. Cette ligne budgétaire s'élèverait à 3 000 euros.

**Vote** :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

